

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du vendredi 18 avril 2025

Délibération N° DE_013_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	2	1
Date de la convocation : 15/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
1	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le dix-huit avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Objet : Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale de Les Hermaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen d'un projet d'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la propriété communale des Hermaux par suite de la résiliation du bail emphytéotique au 31 mars 2024 de Mr Gérard Gely pour cessation d'activité.

Monsieur le Maire annonce qu'un géomètre expert est intervenu pour élaborer un plan de division afin de répartir équitablement l'ancien lot de Mr Gely Gérard.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant aux baux emphytéotiques en cours sera établie par exploitant, les autres conditions restent inchangées.

Répartition

Avenant bail Boudon Jérôme

Parcelle A 491 d'une contenance de 1 ha 97 a 94 ca

Avenant bail Gely Vincent

Parcelle A 492 d'une contenance de 1 ha 95 a 01 ca

Avenant bail Seguin Pierre Henri

Parcelle A 493 d'une contenance de 1 ha 94 a 96 ca

Avenant bail Belot Brigitte

DE_013_2025

Parcelles A 494 d'une contenance de 1 ha 54 a 95 ca et A495 d'une contenance de 40 a 67 ca pour une surface totale de 1 ha 95 a 62 ca

Avenant bail Belot Agnès

Parcelle A 496 d'une contenance de 1 ha 94 a 81 ca

Avenant bail Reversat Benoit

Parcelle A 497 d'une contenance de 1 ha 97 a 32 ca

Avenant bail Gaec Vaissier

Parcelle A 202 d'une contenance de 1 ha 05 a 92 ca

Avenant bail Gely Hubert

Parcelle C 1093 d'une contenance de 1 ha 05 a 64 ca

Monsieur le Maire informe qu'il se charge de contacter le notaire qui est en charge de ces documents et qu'il sera chargé d'établir l'avenant. Les frais seront pris intégralement par **les exploitants agricoles.**

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur ces avenants, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Cette délibération n'ayant pas obtenu le quorum, elle sera représentée au prochain Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

048-214800732-DE_013_2025-DE

A G E I

DE_013_2025